

Remise au délégataire d'installations d'assainissement réalisées par une maîtrise d'ouvrage déléguée

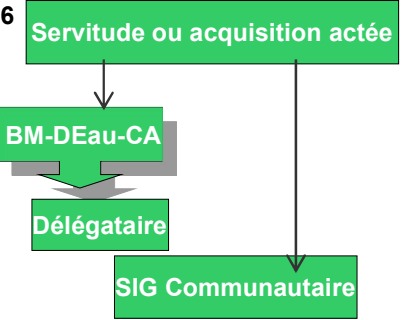
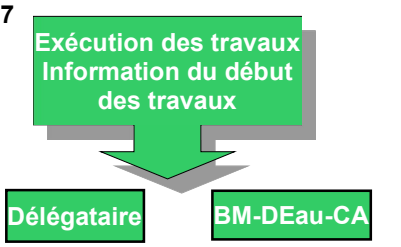


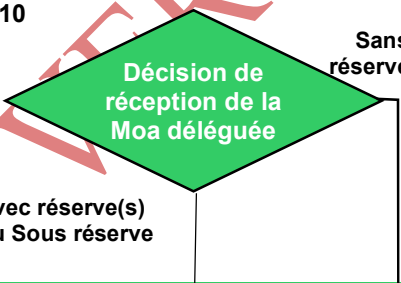
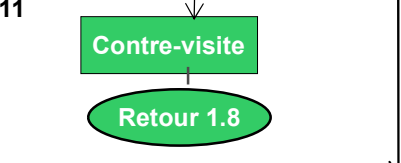
Patrimoine
32 bis

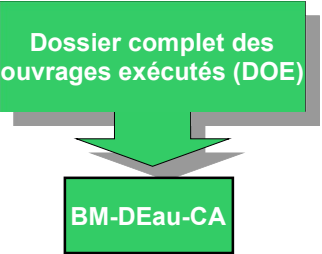

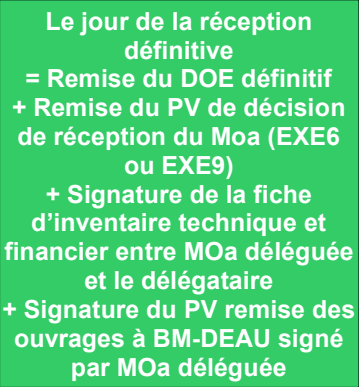
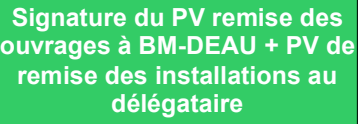




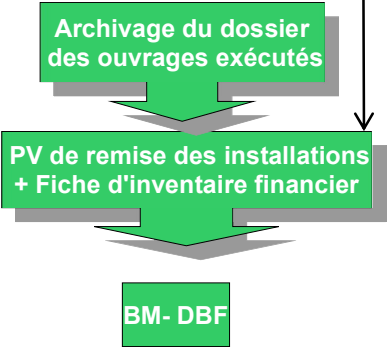
Objet	<p>Bordeaux Métropole a la possibilité de déléguer des opérations de travaux à une maîtrise d'ouvrage déléguée. Cette dernière a la possibilité d'assurer la conduite d'opération de travaux d'assainissement neufs et de renouvellement pour la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réseaux,- stations de pompage,- bassins de stockage,- solutions compensatoires,- et d'ouvrages annexes tels que branchements, vannes, clapets, ouvrages de régulation, déversoirs d'orage,... <p>Toutefois, seule la Direction de l'Eau de Bordeaux Métropole est habilitée à intégrer ces nouveaux ouvrages dans le patrimoine du Service Public de l'Assainissement et à en confier la gestion à son Délégataire.</p> <p>Par conséquent, la présente procédure a pour objet de fixer les modalités pratiques et les circuits d'informations à suivre entre les différents interlocuteurs concernés (maîtrise d'ouvrage déléguée - service métropolitain conducteur d'opération suivant les projets de la maîtrise d'ouvrage déléguée - DEau - Délégataire) pour que la DEau puisse prendre connaissance des ouvrages d'assainissement réalisés par la maîtrise d'ouvrage déléguée, et d'en confier l'exploitation au Délégataire.</p> <p>Il est important de souligner que l'exutoire privé ne constitue pas un obstacle à la prise en charge des ouvrages, à condition d'avoir un accord de rejet.</p> <p>Si l'ouvrage n'est pas transféré au Délégataire, son exploitation reste sous la responsabilité du Maître d'ouvrage concerné.</p>
Domaine d'application	<p>Cette procédure s'applique uniquement aux installations d'assainissement réalisées par une maîtrise d'ouvrage déléguée.</p> <p>NB : Pour les ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage non métropolitaine, il existe une procédure d'intégration qui est régie par la délibération n° 2018/437 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 6 juillet 2018.</p>
Définitions Abréviations	<p>BM : Bordeaux Métropole BM-DEau-CA : la Direction de l'Eau, Centre Assainissement de Bordeaux Métropole BM-DEau-SPT : la Direction de l'Eau, Service Prospectives et Travaux de Bordeaux Métropole MOa déléguée : Maîtrise d'Ouvrage déléguée BM-DFo : la Direction du Foncier de Bordeaux Métropole BM-DBF : la Direction du Budget et des Finances de Bordeaux Métropole OPR : Opération Préalable à la Réception</p>

Références	<p>C.C.A.G. Travaux Fascicule 70 (CCTG) décret n° 92-72 du 16 janvier 1992, version novembre 2003 Fascicule 81 (CCTG) décret n° 92-72 du 16 janvier 1992, version 2003 Normes en vigueur, notamment concernant les matériaux et matériels à utiliser Règlement sanitaire départemental Règlement du Service de l'Assainissement Guide des solutions compensatoires Recueil de plans des ouvrages types du Service de l'Assainissement de Bordeaux Métropole Convention BM – Maîtrise d'ouvrage déléguée</p>
Documents associés	<p>Annexe 1 : Constitution du dossier projet Annexe 2 : Exemple du carnet de branchement Annexe 3 : Rétro-planning de la procédure de remise des installations Annexe 4 : Documents à fournir au Délégataire avant le jour des OPR Annexe 5 : Procès-Verbal de remise d'installation à BM et Fiche inventaire technique et financier Annexe 6 : Procès-Verbal de remise d'installation au délégataire et Fiche inventaire technique et financier Annexe 7 : Constitution du dossier des ouvrages exécutés Annexe 8 : Schéma de synthèse des étapes de la procédure</p>

Etapes	Acteurs	Documents associés	Commentaires
<p>1.1</p> <p>Dossier projet de réseaux et d'ouvrages d'assainissement</p> <p>BM-DEau-SPT</p>	MOa déléguée	Annexe 1: constitution du dossier projet	<p>Dossier en 2 exemplaires, 4 mois minimum avant le démarrage des travaux.</p> <p>A réception, réponse finale dans un délai de 60 jours (selon convention EPA/BM/SABOM)</p>
<p>1.2</p> <p>Avis BM-Deau</p>			Avis sur le dimensionnement hydraulique
<p>1.3</p> <p>Transmission d'un dossier de projet au délégataire</p> <p>Avis Délégataire</p>	BM-DEau-SPT		Avis sur l'exploitabilité des ouvrages A réception, réponse dans un délai de 15 jours (conformément à l'article 80.3 du contrat de délégation)
<p>Observations - retour motivé à BM-DEau-SPT</p>	Délégataire		
<p>1.4</p> <p>Observations - Retour motivé à MOa déléguée</p> <p>Favorable</p> <p>Défavorable (retour à 1.1)</p>	BM-DEau-SPT		<p>Compilation des observations de BM-Deau et du délégataire avant envoi</p> <p>Avis favorable pour réalisation des travaux ou prise en compte des observations et retour à 1.1</p>
<p>1.5</p> <p>Si ouvrage situé hors domaine public</p> <p>BM-DFo</p> <p>servitude ou acquisition</p>	MOa déléguée BM-DFo	Convention de servitude ou acquisition	Préalable : garantie du libre accès des engins d'exploitation (Fascicule 70) ou acquisition en pleine propriété

Étapes	Acteurs	Documents associés	Commentaires
<p>1.6</p>  <pre> graph TD A[Servitude ou acquisition actée] --> B[BM-DEau-CA] A --> C[Délégataire] A --> D[SIG Communautaire] </pre>	BM-DFo	Copie de l'acte de servitude ou d'acquisition	<p>Documents obligatoires avant réalisation des travaux</p> <p>Transmission de 2 ex. à BM-DEau-CA</p> <p>Mise à jour avant la passation de l'acte (composant CF PERI)</p>
<p>1.7</p>  <pre> graph TD A[Exécution des travaux Information du début des travaux] --> B[Délégataire] A --> C[BM-DEau-CA] </pre>	MOa déléguée	<p>PV réunion de chantier</p> <p>Annexe 3 : Rétro-planning OPR</p>	<p>Au préalable, sur demande de la Moa, le délégataire a réalisé la prospection des branchements. Information 10 jours avant la date de début des travaux. PV : délégataire par son droit de contrôle est habilitée à émettre des observations actées.</p>
<p>1.8</p>  <pre> graph TD A[Fin des travaux Invitation aux OPR] --> B[Délégataire] </pre>	MOa déléguée	<p>Annexe 3 : Rétro-planning OPR</p> <p>Annexe 4 : Documents à fournir au délégataire avant le jour des OPR</p>	Information 20 jours avant la date des OPR
<p>1.9</p>  <pre> graph TD A{Observations du délégataire} -- Non --> B[Information BM-DEau-CA] A -- Oui --> C[Information BM-DEau-CA] </pre>	MOa déléguée Délégataire	Procès-verbal des OPR (EXE4)	Le délégataire est habilité à émettre des observations consignées au PV des OPR
<p>Information BM-DEau-CA</p>	Délégataire		
<p>1.10</p>  <pre> graph TD A{Décision de réception de la Moa déléguée} -- Sans réserve --> B([Retour 1.8]) A -- Avec réserve(s) ou Sous réserve --> C[Contre-visite] </pre>	MOa déléguée	EXE 6	
<p>1.11</p>  <pre> graph TD A[Contre-visite] --> B([Retour 1.8]) </pre>	MOa déléguée Délégataire	Procès-verbal de levées de réserves (EXE8)	Levée des observations

Etapes	Acteurs	Documents associés	Commentaires
<p>1.12</p> 	MOa déléguée Déléгатaire – Service Contrôle projet et Service Patrimoine	Annexe 8 : dossier complet des ouvrages exécutés Annexe 7 : Fiche d'inventaire technique et financier en vue de remise d'installation au Déléгатaire Annexe 9 : Processus pour importer des données	Transmission du DOE dans un délai maximum de 1 mois à la suite des OPR 1 ex. déléгатaire 1 ex. MOa déléгатée 1 ex. BM-DEau-CA informatique + 1 plan papier du récolement BM-CA envoie le DOE au déléгатaire sur une plateforme d'échange des données.
<p>1.13</p> 	Déléгатaire		Dans un délai de 15 jours Le déléгатaire fait un retour aussi bien sur la complétude du DOE que sur l'exactitude des informations transmises en termes d'exécution.
<p>1.14</p> 	MOa déléгатée Déléгатaire	Annexe 3 : Rétro- planning OPR Annexe 5 : Procès- Verbal de remise d'installation à BM Annexe 7 : Fiche d'inventaire technique et financier en vue de remise d'installation au Déléгатaire EXE 6 En cas de levées de réserves, EXE6, EXE 8, EXE 9	Fiche d'inventaire technique : 1 ex. PV de remise des ouvrages à BM 1 ex. MOa déléгатée 1 ex. BM-DEAU-CA Remis à BM-DEau-CA
<p>1.15</p> 	BM-DEau-CA	Annexe 5 : Procès- Verbal de remise d'installation à BM Annexe 6 : Procès- Verbal de remise d'installation au déléгатaire	PV de remise des installations au déléгатaire 1 ex. déléгатaire 1 ex. BM-DEAU-CA
<p>1.16</p> 	Déléгатaire – Service Patrimoine		Mise à jour dans un délai de 30 jours

Etapes	Acteurs	Documents associés	Commentaires
1.17 	BM-DEau-CA		Dans un délai de 30 jours
1.18 	BM-DEau-SPT	Annexe 8 : dossier complet des ouvrages exécutés Annexe 6 : Procès-Verbal de remise d'installation au délégataire Annexe 7 : Fiche d'inventaire technique et financier en vue de remise d'installation au Délégué	

> Historique des évolutions

Version 1	
Version 2 27/09/2018	Refonte globale dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public de l'assainissement
Version 3 02/10/2020	Mise à jour de la procédure avec intégration d'un procès-verbal de remise des installations à BM-Deau

> Visas

Bordeaux Métropole	NOM/FONCTION	DATE	VISA
REDACTEURS	Florence BLANCHARD Rudy CREVEUIL Tiffany DA SILVA		
VERIFICATEUR	Céline DARRIBERE, Chef du Centre Assainissement		
APPROBATEUR	Pascal BOTZUNG, Chef du Service Gestion des Services Publics Julie SAMBLAT, Chef du Service Prospective et Travaux		

Patrimoine 32 bis annexe n°1 : TABLEAU DE CONSTITUTION DU DOSSIER DE PROJET



<p>Renseignements techniques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Notice explicative décrivant le projet (contexte, objectif, nature, matériaux)• Notes de calcul des débits pour réseaux EU, EP, UN avec un schéma hydraulique de fonctionnement du projet en liaison avec les ouvrages existants	<p>2 exemplaires papier ou 2 clé USB</p>
<p>Documents cartographiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Plan de situation au 1/2000^{ème} précisant les limites du projet, les limites des bassins versants raccordés et l'implantation des réseaux• Plan d'implantation au 1/200^{ème} ou au 1/500^{ème} sur lequel seront indiqués de manière précise (X, Y Z fil d'eau et Z terrain, limites et n° de parcelles) et suivant les symboles prévus au fascicule 70 du CCTG, la position, les dimensions et la nature des conduites d'assainissement, des regards, des bouches d'égout, des branchements et autres ouvrages d'assainissement. De plus, seront mentionnés les réseaux souterrains présents : eau, gaz, électricité, éclairage, PTT, chauffage...• Profils en long (Echelle collecteurs : Hauteur= 1/100^{ème} – longueur = 1/1000^{ème}) avec les cotes de chaussée ou de terrain, les cotes de radier des collecteurs existants ou projetés par la CUB (sur lesquels le raccordement est prévu), les cotes du projet de réseau, les distances partielles et cumulées, les pentes, le diamètre des canalisations , si possible, la nature des matériaux et la position des regards de visite, des repères par lettre ou par nom de rues en concordance avec le plan d'implantation, des repères de nivellement ayant servi de base à l'établissement du projet avec leurs altitudes. Le profil comportera également l'indication de la cote de comparaison.• Fiche d'instruction du dossier de projet complétée	



COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX CEDEX

Maître d' Ouvrage



ZONE SUD OUEST
DIRECTION REGIONALE AQUITAINE
CENTRE MOYENS TECHNIQUES
91 Rue Paulin - 33029 BORDEAUX

Maître d' Oeuvre

PLAN DE RECOLEMENT COMMUNE DE BEGLES

CARNET DE BRANCHEMENT Stations de Pompage - "Cocut" & "Mendès France" Traversée de l'estey de Franck (et passage en propriété privée)

ENTREPRISE OU GROUPEMENT D'ENTREPRISES



Travaux réalisé par Novello du 22/10/2007 au 09/06/2008
Tél mandataire :

RELEVE PAR : SELARL MAS & Associés

DRESSE PAR :  F. DUFOURG

VAO VSO RMJ

observations :

DATE : 9 juillet 2008

NOM ET SIGNATURE :

IND.	DATE	DESS.	VERIF.	MODIFICATIONS
0	09/07/2008	F. DUFOURG		Première édition

N° PLAN LDE : -

Fichier: Bègles - Cocut-Mendès France REC EU BRCHT.dwg

N° AFFAIRE LDE : GR0017

ECHELLE : 1/200°

RELEVÉ DE BRANCHEMENT

N° RUE

COMMUNE: BEGLES

CARACTERISTIQUES GENERALES

Angle Batiment N°

BRANCHEMENT 6,00

PVC UNITAIRE
 FONTE EU
 PE EP

CANALISATION PRINCIPALE

Ø200 PVC UNITAIRE
 GRES EU
 BETON EP
 FONTE PE
 PE PRV

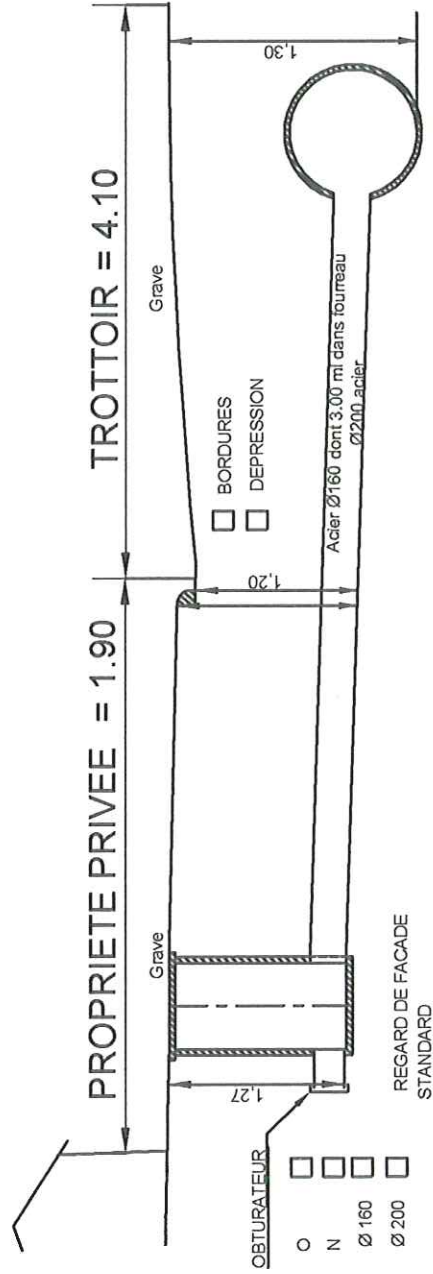
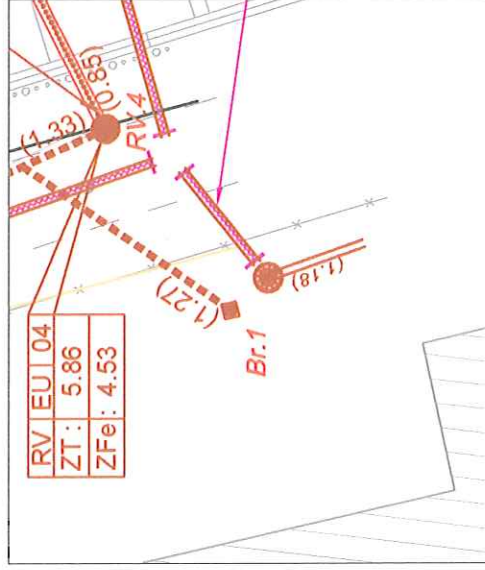
ENTREPRISE: NOVELLO

TRAVAUX : DU : 03-06-2008

PROPRIETAIRE : DE LATOUR

- FORFAIT
 METRE

VUE EN PLAN DU BRANCHEMENT



REDUCTEUR

AMORCE

RACCORDEE
INEXISTANT

Raccordement par culotte à plat

Patrimoine 32 bis – annexe n°3 : RETRO-PLANNING DE LA PROCEDURE DE REMISE D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT AU DELEGATAIRE



- 20 j** Déclaration d'achèvement des travaux : **Entreprise → Maître d'Oeuvre**
Convocation à la remise des installations : **Conducteur d'Opération → Délégué**
- 14 j** Transmission du PV de remise d'installation et fiche d'inventaire technique (**Annexe 5**) : **Maître d'Oeuvre → Conducteur d'Opération**
- 12 j** Demande d'un numéro d'inventaire : **Conducteur d'Opération → Délégué**
Complète la fiche d'inventaire et prépare le PV de remise d'installation (**Annexe 5**) : **Conducteur d'Opération**
- 4 j** Information sur observations éventuelles : **Délégué → Conducteur d'Opération**
- OPR** **Entreprise + M.O + BM-DEAU + Délégué + Conducteur d'Opération** (mise en service de l'ouvrage)
Le Délégué émet ces observations le cas échéant.
- + 5 j** Proposition sur la réception des installations : **Maître d'Oeuvre → Conducteur d'Opération**
(dans la majorité des cas la réception des installations peut être concomitante avec le jour des OPR)
- +2j max.** Transmission du PV de remise des installations + fiche d'inventaire pour signature (**Annexe 5**) accompagné de l'EXE 6 (le cas échéant EXE 8, EXE 9 en complément) :
Conducteur d'Opération → Directeur Deau
- + 2 j** Transmission du PV de remise des installations + fiche d'inventaire pour signature (**Annexe 6**) : **Deau → Délégué**
- D.O.E** Remise du dossier des ouvrages exécutés : **Entreprise → Maître d'Oeuvre** (OPR + 2 mois ou délais particulier du C.C.A.P.)
- + 15 j** Transmission du dossier des ouvrages exécutés : **Maître d'Oeuvre → Conducteur d'Opération**
- + 16 j** Transmission du dossier des ouvrages exécutés : **Conducteur d'Opération → Délégué**
→ **Deau CA**

+ 30 j Mise à jour de la banque de données SIG : **Délégataire**

+ 60 j Validation de la mise à jour de la banque de données SIG : **Deau CA**

Patrimoine 32bis - annexe n°4 : Documents à fournir au délégataire pendant les OPR



CANALISATIONS

- Le plan de récolement (ou le dernier plan d'exécution à jour)
- Le carnet de branchement (cf. exemple)
- La liste des branchements réalisés en précisant la présence d'obturateur
- Procès-verbal des essais et contrôles (épreuve d'étanchéité, contrôle compactage, inspection télévisuelle...)
- Attestation du maître d'œuvre sur la vérification des PV des essais et contrôles
- La vérification des conditions d'écoulement
- La vérification de conformité topographique et géométrique des ouvrages (plan de récolement ou dernier plan d'exécution)

USINES

Généralités

- plans généraux des installations et équipements
- schéma de fonctionnement + plan de bassin versant
- notices d'exploitation des ouvrages
- liste complète de tous les équipements
- le Dossier d'Intervention Ulérieure, et le dossier de maintenance des lieux de travail en version provisoire

Exécution et mise en œuvre

- plans de génie civil
- plans et schémas électriques (en cas d'automatisme par automate programmable : description et listing du programme)
- note de calcul des éléments techniques
- certificats et liste de conformité et de capacité des installations (électriques, levage, pompage...)
- notices fournisseurs sur tous les équipements techniques comprenant :
 - nom du fournisseur,
 - description du matériel
 - notice d'entretien
- rapport de contrôle technique des études et travaux

Direction Générale Transition Energétique et Ressources Environnementales
Direction Stratégie et Actions Energétiques

**PROCES-VERBAL DE REMISE D’INSTALLATION REALISEE
SOUS CONDUITE D’OPERATION DELEGUEE A BORDEAUX METROPOLE
A LA DATE DU**

COMMUNE :

INTITULE :

NUMERO D’INVENTAIRE :

fourni par le délégataire du service public de l’assainissement de Bordeaux Métropole (SABOM)

- Vu le procès-verbal des opérations préalables à la réception des travaux en date du :

.....

- Vu l’inventaire technique de l’installation annexé au présent procès-verbal.

.....déclare,
conformément à l'article 41 du CCAG, remettre pour exploitation à Bordeaux Métropole les
installations décrites dans la fiche d'inventaire technique ci-jointe.

Cette remise est acceptée par Bordeaux Métropole :

sans observations

avec observations décrites dans la fiche d'inventaire technique ci-jointe

Pendant la période de levée des réserves ou de prise en compte des observations, le conducteur
d’opération s’engage à assurer au mieux le fonctionnement des installations.

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires

P/le Président de Bordeaux Métropole
et par délégation,
*Le Directeur Stratégies et Actions Energétiques
En charge de l’autorité organisatrice de l’eau*

La maîtrise d’ouvrage déléguée

.....

.....

.....

Christian Guillaume

Direction Générale Transition Énergétique et Ressources Environnementales
Direction Stratégie et Actions Énergétiques

**FICHE D’INVENTAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER
EN VUE DE REMISE D’INSTALLATION RÉALISÉE
SOUS CONDUITE D’OPERATION DÉLÉGUÉE À BORDEAUX MÉTROPOLE**

MAITRE D’OUVRAGE CONDUCTEUR D’OPERATION :

NOM DE L’INTERLOCUTEUR :

COMMUNE :

EMPLACEMENT :

INTITULE DE L’OPERATION :

ENTREPRISE / Sous-Traitant :

NUMERO D’INVENTAIRE :

TYPE : Canalisation

Autres (à préciser) :

EU

EP

UN

1 – DESCRIPTIF DES OUVRAGES ET INSTALLATIONS

CANALISATIONS

Type d’ouvrage (BE, RV, Grille)	Type de réseaux (EU, EP, UN)	Linéaires en m	Diamètre en mm	Matériau	Montant des travaux réalisés (Décompte Général Définitif en € TTC)

**CONTRAT D’AFFERMAGE DU
SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT**

Patrimoine 32 bis – annexe 5



OUVRAGES D’ASSAINISSEMENT COMPLEXES

Pour ces ouvrages, il conviendra de décomposer notamment les thématiques suivantes le plus finement possible (en faisant notamment apparaître : le coût d’achat des terrains concernés, des études, du génie civil, du matériel électromécanique, du matériel électrique...).

Par ouvrage		
Lot technique	Description	Valeur financière
Génie civil	cf annexe :	
Electricité	cf annexe :	
Equipements électromécanique	cf annexe :	
Equipements mécaniques	cf annexe :	

2- DATE DE RECEPTION DES O.P.R. ET DE MISE EN SERVICE

3- DELAIS DE GARANTIE

**4- OBSERVATIONS DU REPRESENTANT DE BORDEAUX METROPOLE (OU DU DÉLÉGATAIRE)
LE JOUR DE LA REMISE DES INSTALLATIONS A BORDEAUX METROPOLE**

5- LISTE DES DOCUMENTS MANQUANTS DANS LE DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

Nature du document	Nombre d'exemplaires	Observations

**A REMETTRE A BORDEAUX METROPOLE ET AU DÉLÉGATAIRE DANS LES PLUS BREFS
DELAIS ET AU PLUS TARD 1 MOIS A COMPTER DE LA DATE DE SIGNATURE**

**CONTRAT D’AFFERMAGE DU
SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT**

Patrimoine 32 bis – annexe 5



Fait à Bordeaux en 2 exemplaires

P/le Président de Bordeaux Métropole
et par délégation,
Le Directeur Stratégies et Actions Energétiques
En charge de l’autorité organisatrice de l’eau

La maîtrise d’ouvrage déléguée
.....
.....

.....

Christian Guillaume

Direction Générale Transition Energétique et Ressources Environnementales
Direction Stratégie et Actions Energétiques

**PROCES-VERBAL DE REMISE D’INSTALLATION AU DELEGATAIRE
A LA DATE DU**

COMMUNE :

INTITULE :

NUMERO D'INVENTAIRE :

fourni par le délégataire du service public de l’assainissement de Bordeaux Métropole (SABOM)

- Vu le procès-verbal des opérations préalables à la réception des travaux en date du :

.....

- Vu l'inventaire technique de l'installation annexé au présent procès-verbal.

Bordeaux Métropole déclare, conformément à l'article 41 du CCAG, remettre pour exploitation à la SABOM, délégataire du service public de l'assainissement, les installations décrites dans la fiche d'inventaire technique ci-jointe.

Cette remise est acceptée par le délégataire :

sans observations

avec observations décrites dans la fiche d'inventaire technique ci-jointe

Pendant la période de levée des réserves ou de prise en compte des observations, le délégataire s'engage à assurer au mieux le fonctionnement des installations, sans pour cela être tenu pour responsable des désordres qui pourraient intervenir du fait des observations ou réserves non levées.

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires

P/le Président de Bordeaux Métropole
et par délégation,
*Le Directeur Stratégies et Actions Energétiques
En charge de l'autorité organisatrice de l'eau*

Le délégataire du service public de
l'assainissement,

Christian Guillaume

Direction Générale Transition Energétique et Ressources Environnementales
Direction Stratégie et Actions Energétiques

**FICHE D'INVENTAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER
EN VUE DE REMISE D'INSTALLATION AU DELEGATAIRE**

MAITRE D’OUVRAGE CONDUCTEUR D’OPERATION :

NOM DE L’INTERLOCUTEUR :

COMMUNE :

EMPLACEMENT :

INTITULE DE L’OPERATION :

ENTREPRISE / Sous-Traitant :

NUMERO D'INVENTAIRE :

TYPE : Canalisation

Autres (à préciser) :

EU

EP

UN

1 – DESCRIPTIF DES OUVRAGES ET INSTALLATIONS

CANALISATIONS

Numéro d'inventaire	Type d'ouvrage (BE, RV, Grille)	Type de réseaux (EU, EP, UN)	Linéaires en m	Diamètre en mm	Matériau	Montant des travaux réalisés (Décompte Général Définitif en € TTC)

**CONTRAT D’AFFERMAGE DU
SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT**

Patrimoine 32 bis – annexe 6



OUVRAGES D’ASSAINISSEMENT COMPLEXES

Pour ces ouvrages, il conviendra de décomposer notamment les thématiques suivantes le plus finement possible (en faisant notamment apparaître : le coût d’achat des terrains concernés, des études, du génie civil, du matériel électromécanique, du matériel électrique...).

Par ouvrage			
Numéro d'inventaire	Lot technique	Description	Valeur financière
	Génie civil	cf annexe :	
	Electricité	cf annexe :	
	Equipements électromécanique	cf annexe :	
	Equipements mécaniques	cf annexe :	

2- DATE DE RECEPTION DES O.P.R. ET DE MISE EN SERVICE ...

3- DELAIS DE GARANTIE

**4- OBSERVATIONS DU REPRESENTANT DE BORDEAUX METROPOLE OU DU DÉLÉGATAIRE
LE JOUR DE LA REMISE DES INSTALLATIONS AU DÉLÉGATAIRE**

5- LISTE DES DOCUMENTS MANQUANTS DANS LE DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

Nature du document	Nombre d'exemplaires	Observations

**A REMETTRE A BORDEAUX METROPOLE ET AU DÉLÉGATAIRE DANS LES PLUS BREFS
DELAIS ET AU PLUS TARD 1 MOIS A COMPTER DE LA DATE DE SIGNATURE**

**CONTRAT D’AFFERMAGE DU
SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT**

Patrimoine 32 bis – annexe 6



Fait à Bordeaux en 2 exemplaires

P/le Président de Bordeaux Métropole
et par délégation,
Le Directeur Stratégies et Actions Energétiques
En charge de l’autorité organisatrice de l’eau

Pour le délégataire du service public de
l’assainissement de Bordeaux Métropole,
SABOM
Représenté par

.....
.....

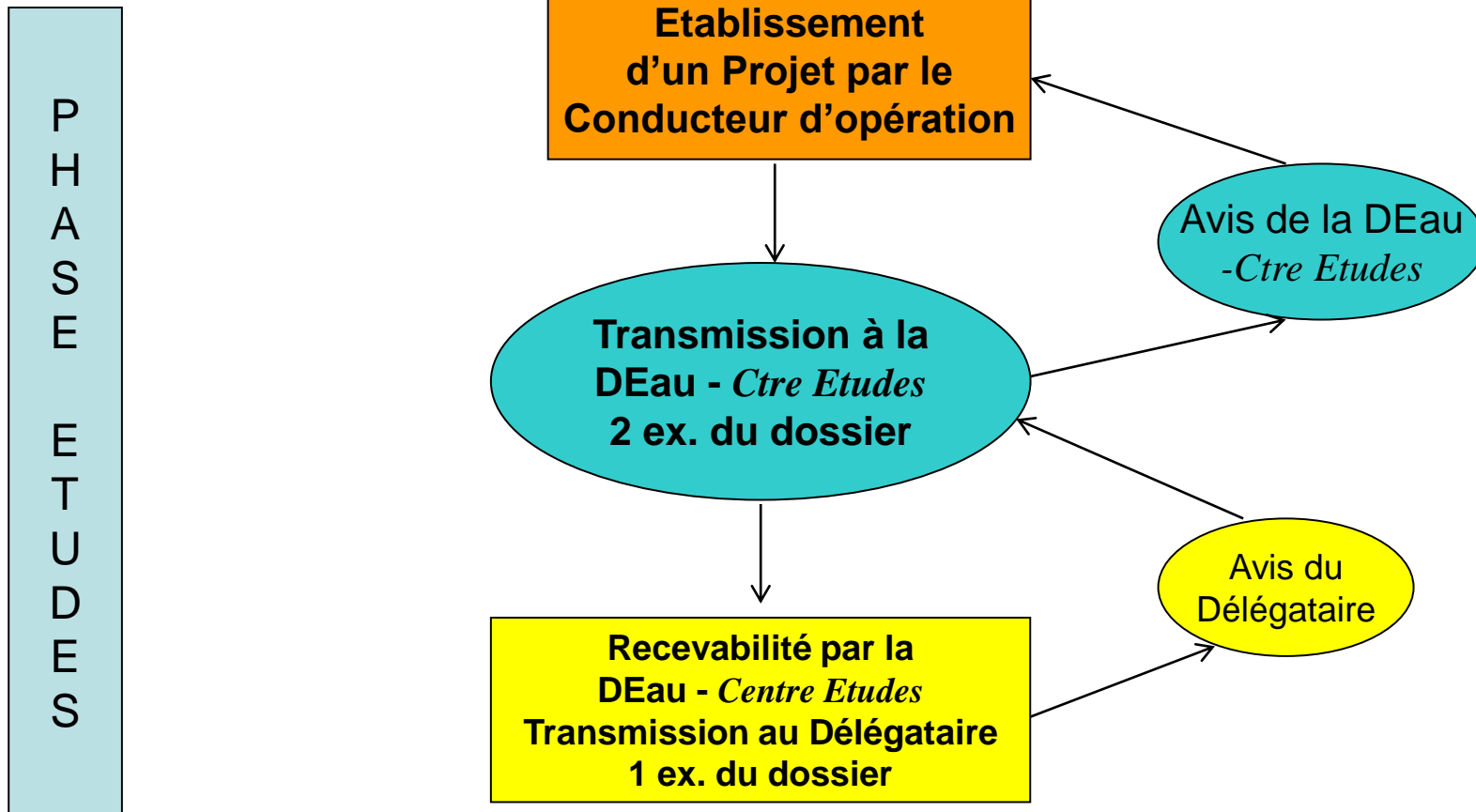
Christian Guillaume

Patrimoine 32 bis – annexe n°7 : TABLEAU DE CONSTITUTION DU DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

Nature des documents à envoyer correctement remplis pour les parties concernant le service communautaire maître d'ouvrage des travaux	Nature et quantité des exemplaires à remettre à la Deau
<p>Travaux de canalisations, PR</p> <ul style="list-style-type: none"> * Plan de récolement * plan d'implantation à l'échelle du projet (généralement 1/200e ou 1/500e avec limites et n° de parcelles) et profil en long général des travaux exécutés et déplacement de réseaux avec le détail des autres réseaux croisés * Plan de repérage des ouvrages en coordonnées LAMBERT (précision ± 1 cm X, Y ; ± 3 cm Z) établi suivant le référentiel géodésique RGF 93 - projection Lambert 93 zone 4 (CC45) décrit dans la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 (article 53) et le décret n° 2000-1276 du 26 décembre 2000 par un Géomètre inscrit au Tableau de l'Ordre des Géomètres Experts ou pouvant attester de son agrément par la Direction Générale des Impôts, à partir du canevas de la Communauté et du C.C.T.P. de la Communauté Urbaine en matière de prestations topographiques, accompagné du repérage des ouvrages par triangulation par rapport à des repères fixes, pour les besoins d'exploitation et report : <ul style="list-style-type: none"> ▪ du nivellement des fils d'eau des canalisations, des bouches d'égout et des tampons en N.G.F. (précision ± 1 cm) ▪ des diamètres et nature des canalisations * croquis côté au 1/20e des sections particulières 	<p>1 tirage + 2 clés USB</p>

Nature des documents à envoyer correctement remplis pour les parties concernant le service communautaire maître d'ouvrage des travaux	Nature et quantité des exemplaires à remettre à la Deau
<p>Travaux Usines, STEP</p> <p>Documents administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * procès verbal de réception signé par le maître d'œuvre, les entrepreneurs et la PRM * dossier d'intervention ultérieure * plans d'acquisition et de servitude * conventions de servitude ou acte d'occupation définitive * autorisations de rejets * permis de construire * certificat de conformité établi par le Délégué 	<p>1 tirage + 2 clés USB</p>

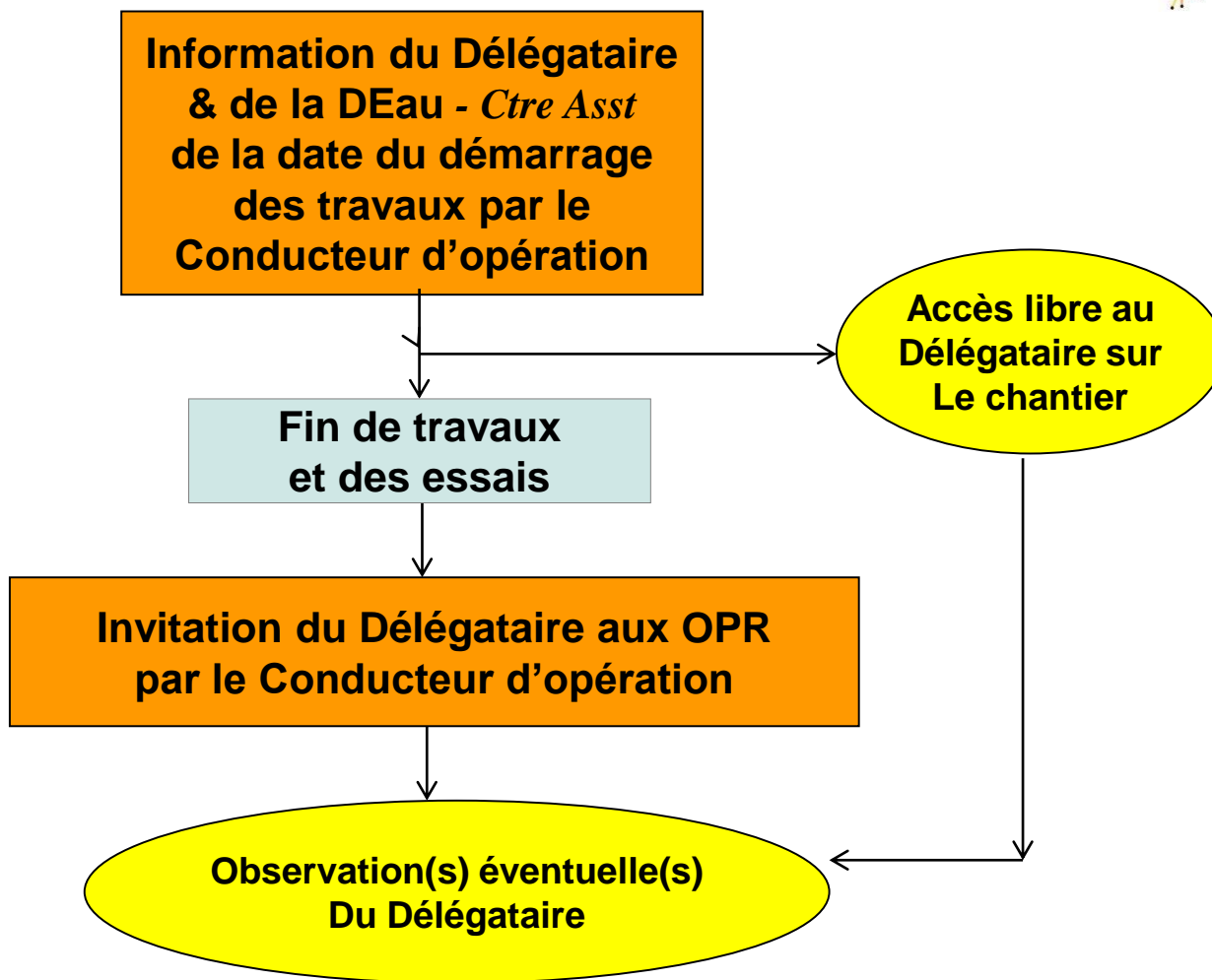
Remise au Délégué d'installations d'assainissement réalisées par Bordeaux Métropole sous conduite d'opération autre que la Direction de l'Eau



Procédure patrimoine 32

P
H
A
S
E

T
R
A
V
A
U
X



Procédure patrimoine 32 bis



**R
E
M
I
S
E

I
N
S
T
A
L
L
A
T
I
O
N**

